

DELIBERATION DD2026_074

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 avril 2026

LE 23 avril 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	73
Votants	80
Pouvoirs	7

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME

PRESENTS :

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. PIERRE NADAL, M. SERRE

POUVOIR(S) :

Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS

M. DUNOYER donne pouvoir à M. CADET

Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme CASTAGNEDE

M. MOSSION donne pouvoir à M. MARTIN

M. DETRIEUX donne pouvoir à Mme VILLENEUVE

M. TALLET donne pouvoir à M. SEGUY

M. WEBER donne pouvoir à Mme MARRACHE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que l'association du Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne (CDT24), conformément au Code du Tourisme (Art. L 132-2 à L. 132-6), anime la politique touristique de la Dordogne (promotion de la destination, appui aux prestataires privés et publics, mesure des retombées économiques du tourisme...), pour le compte du Conseil Départemental et met en œuvre les volets promotion et commercialisation du Schéma Départemental de Développement Touristique (SDDT).

Qu'afin d'associer plus largement les acteurs en charge du tourisme, l'Assemblée générale du CDT24 a proposé d'élargir la gouvernance de cet organisme, en associant l'ensemble des EPCI, désormais en charge de la compétence tourisme, et a modifié les statuts du CDT24 en conséquence.

Que la participation à cette instance de promotion du tourisme permettra au Grand Périgueux de faire connaître ses ambitions dans le domaine, de les coordonner avec les autres collectivités compétentes, de permettre une promotion complémentaire des prestations qu'il propose et de peser dans l'élaboration et la mise en œuvre du SDDT.

Que le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du CDT24 qu'il convient de désigner

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de désigner les représentants au sein du Comité Départemental du Tourisme suivants :

Titulaire	Suppléant
ROUX Evelyne	SEGUY Eric

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 04/05/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 04/05/2026	Périgueux, le 04/05/2026
Le secrétaire de séance Pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU